



Probleme juridique et de famille

Par **cora2004**, le 11/01/2009 à 13:19

bonjour j ai lu le forum et je me sui apercu que sur la reonse etai marquer qu on pouvai quitter le domicile. alor ma question est: peut on partis cher son ami sen perdre nos droits pour l enfant et la maison?

Par **Marion2**, le 11/01/2009 à 14:25

Bonjour,

Votre question n'est pas claire :

[fluo]Si vous n'êtes pas mariée :[/fluo]

Vous pouvez quitter le domicile commun

[fluo]Si vous êtes mariée :[/fluo]

Vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du JAF

La maison est-elle aux deux noms ?